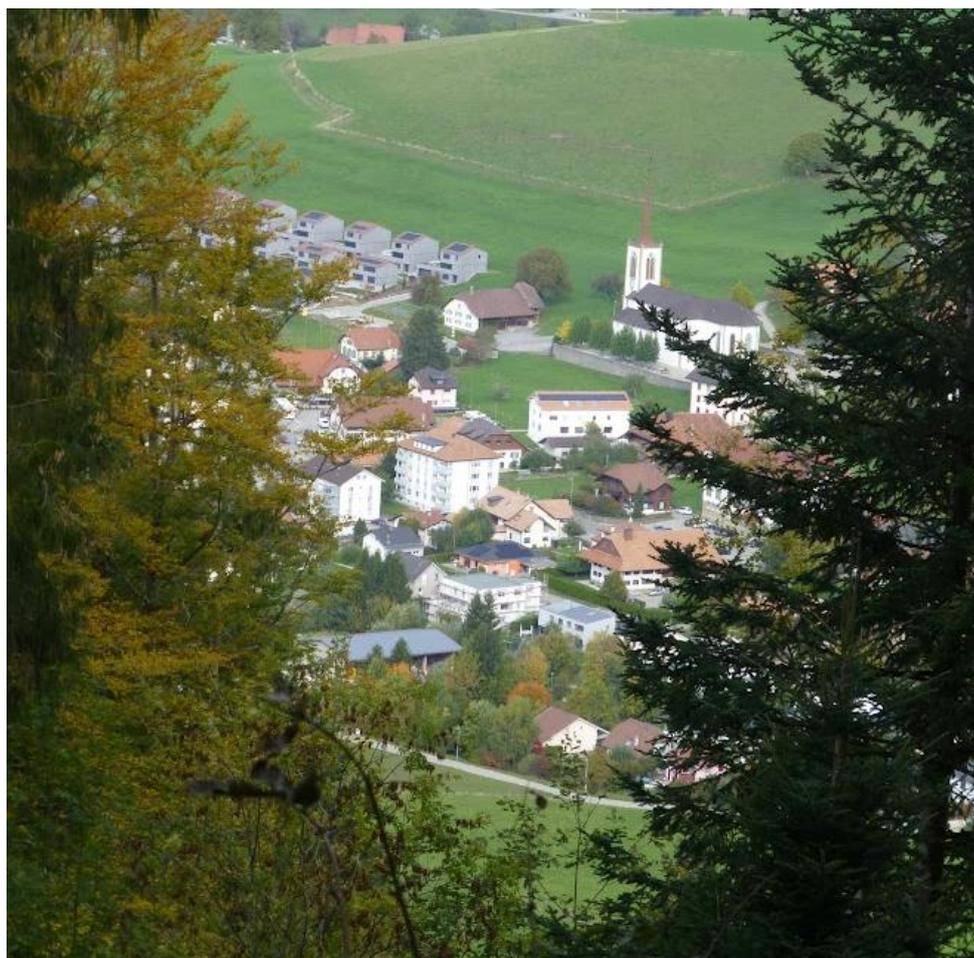


Commune de Treyvaux

Rapport de gestion 2024



Mot du Syndic

Je suis heureux de vous présenter le rapport de gestion de notre commune pour l'année écoulée. Ce document reflète l'ensemble des actions menées et des projets réalisés par le Conseil communal afin d'améliorer le quotidien de chacun d'entre vous.

Dans un contexte souvent marqué par des défis locaux et des ressources limitées, notre priorité reste de préserver la qualité de vie de notre village, en veillant à une gestion rigoureuse de nos finances et à une utilisation optimale de nos moyens. À travers ce rapport, vous trouverez une présentation détaillée des initiatives prises, des progrès réalisés, ainsi que des projets futurs qui visent à renforcer la solidarité et le bien-être de nos citoyens.

Ce document est le fruit d'un travail collectif, auquel vous êtes, bien sûr, tous associés. C'est aussi l'occasion de vous informer sur les défis à venir et d'engager avec vous un dialogue constructif sur l'avenir de notre village.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce rapport et reste à votre disposition pour toute question ou remarque.

LE CONSEIL COMMUNAL

Composition

Le Conseil communal est composé de 9 membres élus pour une législature de cinq ans. En date du 24 avril 2021, le Conseil communal s'est constitué.

Vincent Guillet <i>Dicastère</i>	Syndic <i>Syndicature, administration, information, informatique et protection juridique</i>
Pierre-Joseph Sciboz <i>Dicastère</i>	Vice-Syndic <i>Constructions, aménagement du territoire et environnement</i>
Olivier Girardin <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Finances, impôts et assurances</i>
Sylviane Tinguely <i>Dicastère</i>	Conseillère communale <i>Enseignement, formation et accueil extrascolaire</i>
François Yerly <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service des eaux et endiguements</i>
Jeanine Trinchan <i>Dicastère</i>	Conseillère communale <i>Gestion des déchets, forêts, agriculture, police, militaire, protection civile et service du feu</i>
Jean-Claude Bourqui <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Sociétés locales, culture, loisirs, bâtiments et conciergerie</i>
Julien Burckel <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Service édilitaire, routes et cimetière</i>
Pierre-Louis Ruffieux <i>Dicastère</i>	Conseiller communal <i>Santé, affaires sociales, crèche et accueil familial de jour</i>

Le Conseil communal a siégé à 36 reprises en 2024, et convoqué 2 assemblées communales.

Voici les statistiques des présences aux séances ordinaires du Conseil communal pour 2024 :

60 %	des séances tous les membres étaient présents
30 %	des séances il manquait 1 conseiller/ère
7 %	des séances il manquait 2 conseillers/ères
3 %	des séances il manquait 3 conseillers/ères ou plus

Délégations et réceptions

Durant l'année 2024, le Conseil communal a pris part régulièrement à la vie locale et à la vie des sociétés, aux manifestations sportives ou culturelles.

Ce sont 546 heures de vacations. Dans ces heures de vacations, il n'est pas compté les heures de préparation des séances ainsi que les vacations qui sont directement versées par les différentes associations où nous avons des représentants au comité, comme le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, le service social ainsi que la crèche Capucine, qui représente environ une séance de comité par mois d'environ 2 heures. Une délégation du Conseil a rendu visite à 4 personnes pour leurs 90 ans et à 1 personne pour ses 95 ans. Nous avons organisé le traditionnel repas des jeunes citoyens où 13 jeunes ont été invités et seulement 6 y ont participé. Nous avons également soutenu le traditionnel repas des aînés organisé par les amis de St-Pierre, où plus de 130 aînés étaient présents.

Assemblée communale

Lors de l'assemblée des comptes 2023, nous avons approuvé les comptes avec un bénéfice de CHF 1'611'895.-.

Au mois de décembre 2024, lors de l'assemblée du budget nous avons voté et accepté plusieurs objets. Cela concernait l'achat et la rénovation du cabinet médical dont les travaux devraient se réaliser entre la mi-juin et la fin juillet pour une ouverture du cabinet au mois d'août 2025. Nous aurons le plaisir d'accueillir les nouveaux médecins qui nous viennent de France.

Les autres objets concernaient des investissements pour les sociétés sportives avec la construction d'un terrain de Beach Volley qui devrait être réalisée au printemps 2025, le changement de cibles polytoniques qui seront changer en automne 2025, la poursuite de la rénovation de l'UST (partie vestiaire et sanitaire) et nous allons poursuivre les études sur de nouvelles infrastructures scolaires et sportives.

Le dernier objet qui a été accepté lors de la dernière assemblée concernait l'eau potable, plus précisément les puits de la Grande-Planche avec le forage des puits, le pompage et la conduite de liaison. Au mois de janvier 2025 nous avons mis le projet à l'enquête publique où aucune opposition nous est parvenue. Le dossier est actuellement dans les services afin d'obtenir le permis de construire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Personnel communal

L'administration communale emploie 3 personnes, pour un taux de travail total de 190 %. Nous sommes conscients que nous employons très peu d'EPT à l'administration.

A l'édilité, nous avons 2 employés pour un total de 200 %. Nous employons également 3 concierges qui sont engagés à l'heure. Pour l'accueil extrascolaire, ce sont 4 personnes qui se répartissent les heures d'ouverture, selon le nombre d'enfants inscrits. Depuis l'année 2024, nous avons engagé 1 personne pour la bibliothèque scolaire. En ce qui concerne la déchetterie, 3 auxiliaires y sont également engagés à l'heure.

Durant cette année nous avons eu la démission de Monsieur Jean-Pierre Bazzo, comme concierge, qui a pris une retraite bien méritée. Nous ne pouvons que le remercier pour tout le travail accompli. Une deuxième démission nous a été remise par Madame Françoise Mauron qui a quitté l'équipe de l'AES pour un nouveau défi professionnel ; nous lui souhaitons plein succès. Pour remplacer ces deux personnes, le Conseil communal a engagé Madame Rosalyne Clément comme concierge et Madame Anne-Claude Sciboz à l'AES. A la bibliothèque nous avons également eu un changement avec l'arrivée de Madame Aline Kolly.

L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements dans notre Commune. Merci à toutes les personnes qui s'engagent pour nos sociétés ainsi que dans l'organisation des différentes manifestations. Au printemps 2024 nous avons organisé la première rencontre entre toutes les entreprises de la Commune et le Conseil communal. Cette première rencontre a permis de créer des premiers contacts entre toutes les personnes présentes.

Infrastructures communales

L'année 2024 aura connu les premières discussions pour de nouvelles infrastructures communales. En effet 2 ateliers de travail ont été organisés sous la collaboration du bureau Teams+ et avec la présence de toutes les sociétés de notre Commune ainsi que la directrice des écoles. Ce furent des échanges très intéressants où chacun a pu partager ses idées. Nous allons poursuivre ces ateliers en 2025 pour arriver à une proposition d'une nouvelle halle de sport et de locaux pour nos sociétés.

Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (SOCHS)

Concernant le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, on observe, d'une manière générale, une augmentation constante des mandats attribués par la Justice de paix. La multiplicité et le cumul des problématiques sociales, d'endettement et l'évolution juridique de la relation aux personnes concernées se font ressentir. Au niveau de ce service nous avons 264 dossiers qui sont suivis dont 20 dossiers concernent la Commune de Treyvaux. Le service a connu durant l'année 2024 beaucoup de changements au niveau du personnel, ainsi que la démission du chef de service Monsieur Gabriel Deblaise, qui a été remplacé par Madame Valérie Huguenot. Depuis son engagement, le service a retrouvé une certaine sérénité. Le service a déménagé au 1^{er} décembre et se trouve désormais au MIC à Marly.

Association régionale de la Sarine (ARS)

Depuis cette année 2024, Madame la Préfète du district de la Sarine a organisé deux rencontres des syndics du district dans le but de faire le point sur l'Association des communes du district, le Réseau Santé Sarine et l'Association du CO. Ces rencontres sont importantes dans le but de donner les informations à tous, étant donné que tout le monde n'est pas membre du comité directeur. Madame la Préfète souhaite que tout le monde ait le même niveau d'information concernant ces trois Associations qui sont les plus importantes du district. Le thème de la gouvernance régionale est actuel, la nouvelle loi sur les communes étant en cours d'examen, ainsi que toute la problématique de la gouvernance régionale qui refait surface. Il s'agit de déterminer si les Associations de communes doivent continuer à être présidées par des Préfets ou non. Il s'agit de donner son avis à ce sujet et d'entendre ce que les syndics pensent de cette forme.

Selon le cadre légal cantonal, la promotion touristique doit dorénavant s'effectuer au niveau des districts. Le Comité directeur (CoDir) a mandaté un expert afin de se doter d'une première stratégie touristique et ainsi définir une identité et des objectifs propres à la région.

Il en découle plusieurs mesures concrètes, sous forme de fiches, qui sont destinées à mettre en valeur l'ensemble de notre district. Le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie seront assurés par l'ARS avec l'appui d'un mandataire externe (Fribourg Tourisme et Région) en ce qui concerne les aspects liés à l'accueil et au marketing.

Dans le budget 2025 de l'ARS, un chapitre tourisme a été prévu. Il faut noter la création d'un premier projet touristique : « Les Chemins de la Sarine ».

Aménagement : Association régionale de la Sarine (ARS)

L'aménagement du territoire est au centre des activités de l'association (ARS) et va encore gagner en importance avec l'adoption du plan directeur régional et sa mise en œuvre.

De manière à exploiter les importantes synergies qui existent entre les deux planifications, la Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération (CRCNA) a émis le souhait que les projets d'agglomération soient à futur élaborés et mis en œuvre dans le cadre de l'ARS.

En parallèle à cette démarche, l'opportunité de constituer une communauté régionale de transports au niveau de la région est examinée afin que l'ARS dispose également d'une marge de manœuvre en ce qui concerne la commande de transports publics.

Cette perspective impose une réflexion sur les structures et le fonctionnement de l'association dont le CoDir soumettra prochainement les résultats pour examen préalable aux services de l'Etat. Cette démarche permettra à l'ARS de savoir si elle entend ou non donner une suite favorable à la sollicitation de la CRCNA, respectivement si elle est en mesure de reprendre l'ensemble des tâches liées à l'aménagement du territoire actuellement exercées par l'Agglomération de Fribourg. Un transfert des tâches concernées interviendrait quant à lui au plus tôt lors du changement de législature prévu à la mi-2026.

Economie : Association Régionale de la Sarine (ARS)

Le développement économique régional recouvre plusieurs facettes au premier rang desquelles figure la gestion des zones d'activités. Cet aspect, intimement lié à l'aménagement du territoire, fait partie intégrante de la planification directrice régionale (PDR-Sarine) conformément aux règles fédérales et cantonales édictées à ce propos. L'ampleur et l'ambition poursuivies avec la gestion des zones d'activités sont toutefois laissées à la libre appréciation des régions, lesquelles disposent d'une marge de manœuvre importante dans le cadre de la gestion des zones d'activités. Il en va de même des services supplémentaires que la région entend fournir aux entreprises en termes d'accompagnement et de services.

L'implémentation durable des trois domaines précités nécessite une **adaptation des statuts de l'association**. L'adaptation prévue portera sur les tâches, les structures organisationnelles ainsi que sur les aspects financiers. Des clefs de répartitions spécifiques à chaque domaine devront en effet être définies afin de tenir compte de l'intérêt différencié des communes à la régionalisation proposée.

L'application iSarine

La Sarine s'est digitalisée et offre un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s. Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets communaux d'actualité. Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction d'allumer des feux en forêt et bien plus encore !

Pra d'Avau

Concernant le dossier du secteur Pra d'Avau (usine Favorol-Papaux) plusieurs séances ont été organisées pour travailler la modification du plan d'aménagement local. Des rencontres avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), le Service des biens culturels (SBC) et la commune ont été organisées, avec le bureau HRS responsable pour l'établissement du plan d'aménagement de détail (PAD), mandaté par le propriétaire du site, la Banque Cantonale de Fribourg. Le but étant d'engager des discussions et des coordinations thématiques plus spécifiques afin d'assurer que la préparation des deux dossiers d'examen préalable (modification du PAL et PAD « Pra d'Avau ») s'établisse dans les meilleures conditions. Durant l'année 2025, nous devrions pouvoir présenter ces examens préalables au canton.

Naturalisations

La commission de naturalisation s'est rencontrée 1 fois en 2024 pour traiter un seul dossier. Par la suite, dans son PV de décision, la commission de naturalisation y a donné un préavis favorable.

Caserne des pompiers

Le projet de caserne des pompiers prévue à Ferpicloz est actuellement au point mort. L'ECAB a mis un moratoire sur l'implantation des nouvelles casernes.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Statistiques 2024

Arrivées	120
Départs	85
Naissances	21
Décès	11

Population au 31.12.2024	1 639
Population masculine	828
Population féminine	811
Population suisse	1 401
Population étrangère	238

FINANCES

Compte de résultats 2024

Bien que la situation mondiale soit toujours incertaine, que les prix continuent leur incessante ascension et que par ce fait la pression sur les ménages reste forte, au sein du Conseil communal, nous avons maintenu notre cap.

Après une « surchauffe » des taux d'intérêts qui nous a fait craindre une dégradation des finances globales, la situation s'est pour l'heure détendue et nous permettra de continuer notre politique d'investissements avec des charges liées auxdits investissements, condensées.

Pour cette année 2024, au regard de la bonne santé financière de notre commune et des faibles investissements en cours, nous avons souhaité soutenir notre communauté et pour ce fait, lors de l'assemblée communale il a été décidé que le taux de l'impôt ordinaire serait abaissé à 80%, soit 10 points de moins et celui de la contribution immobilière passerait quant à lui de 2.5‰ à 1.5‰.

Malgré tout, les points précédents liés à l'incertitude ambiante nous obligent de continuer notre façon vigilante et responsable de gérer les finances de notre commune.

Concernant les rentrées fiscales, elles sont bonnes et l'arrivée de nouveaux contribuables permet de les soutenir, ce qui pour ce dernier point devrait continuer à être le cas dans les prochaines années.

Comme vous le savez et pour rappel, depuis 2022, nous sommes sous le régime de MCH2 ce qui nous avait obligé à réévaluer de près de 3 millions de francs le patrimoine de la commune que nous devons amortir sur encore 7 ans, ce qui représente près de 300'000.- francs par année.

Pour ce qui est des comptes de l'année 2024, ils peuvent être qualifiés d'excellents. Le budget prévoyait un bénéfice de 34'630,00 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 737'610.46 francs.

Si l'on met de côté ce montant extraordinaire cité ci-dessus et considéré comme « fictif », le résultat reste très bon avec, un montant de 442'562.11 francs

Ce qui précède peut être expliqué comme suit :

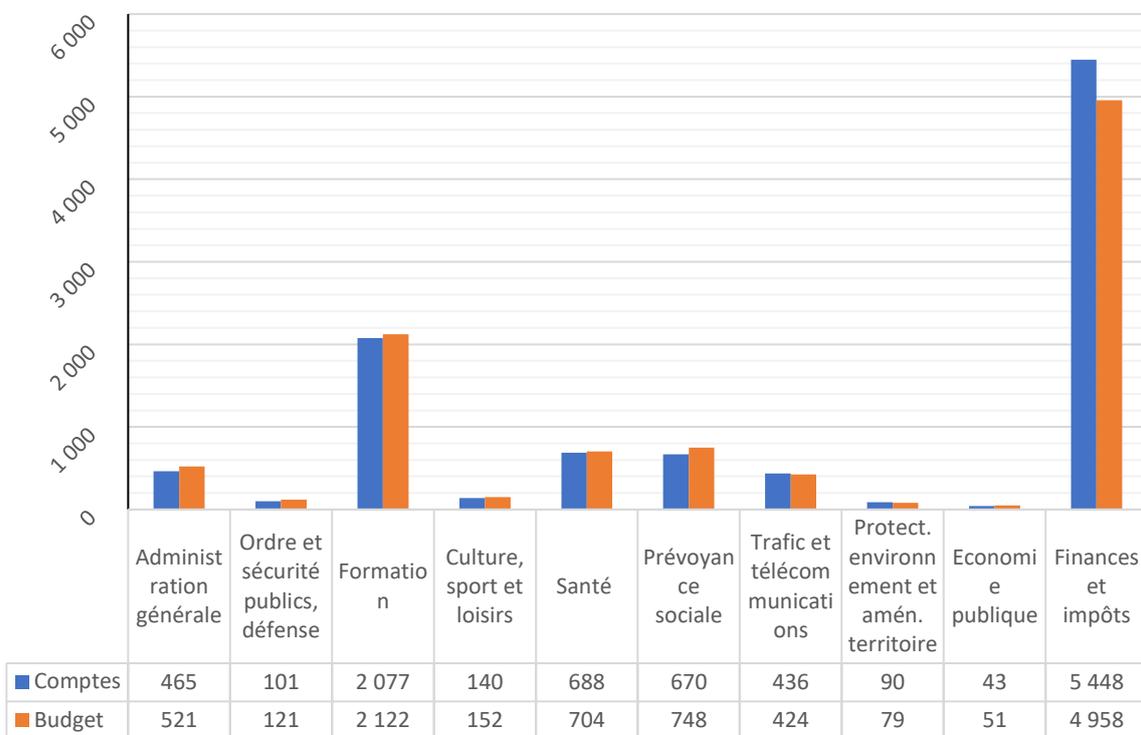
- Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes doivent être réévalués lors du bouclage des comptes sur la base des prestations taxées ou à recevoir, ce qui représente :
 - Pour l'année 2024 95'210.00 francs
 - Pour les années précédentes 330'000.00 francs

- Concernant les impôts particuliers, soit :
 - Impôt sur le bénéfice des personnes morales – années précédentes, plus 31'977.85 francs
 - Prestations en capital, moins 34'818.50 francs
 - Impôt sur les gains immobiliers, plus 28'003.40 francs
 - Impôt sur les mutations, plus 27'120.90 francs

Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère.

Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.

Compte de résultats 2024 - budget 2024 en milliers de francs



Compte de résultats à 3 niveaux

Charges d'exploitation	Comptes 2024	Budgets 2024	Ecart
30 Charges de personnel	693 177.50	703 690.00	-10 512.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 201 629.99	1 058 750.00	142 879.99
33 Amortissements du patrimoine administratif	481 324.70	489 270.00	-7 945.30
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	226 211.95	111 660.00	114 551.95
36 Charges de transferts	3 353 694.40	3 479 600.00	-125 905.60
37 Subventions redistribuées			
40 Revenus fiscaux	-4 553 236.55	-4 008 690.00	-544 546.55
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	-853 380.72	-757 350.00	-96 030.72
43 Revenus divers			
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-147 559.43		-147 559.43
46 Revenus de transferts	-774 539.47	-735 950.00	-38 589.47
47 Subventions à redistribuer			
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	-372 677.63	340 980.00	-713 657.63
34 Charges financières	115 596.30	100 160.00	15 436.30
44 Revenus financiers	-185 480.78	-180 520.00	-4 960.78
Résultat provenant des financements [RFI]	-69 884.48	-80 360.00	10 475.52
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	-442 562.11	260 620.00	-703 182.11
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires	-295 048.35	-295 250.00	201.65
Résultat extraordinaire [REO]	-295 048.35	-295 250.00	201.65
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	-737 610.46	-34 630.00	-702 980.46

Tableau des flux de trésorerie 2024		
Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	Résultat annuel	737 610.46
33	Amortissement du patrimoine administratif	481 324.70
35	Attributions aux financements spéciaux	226 211.95
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-147 559.43
466	Amortissements des subventions des investissements	-123 788.10
4840	Gain sur vente immobilisation PF	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-295 048.35
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-507 424.40
102	Augmentation (-) / Diminution (+) des prêts à court terme	0
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	450 421.40
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	-150 748.74
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	180 362.20
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		851 361.69
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
590	Recettes d'investissement du PA	349 963.90
690	Dépenses d'investissement du PA	-218 563.24
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		131 400.66
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2014	Variation des emprunts CT (+ augmentation / - diminution)	13 030.00
2064	Variation des emprunts LT (+ augmentation / - diminution)	-784 213.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-771 183.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		211 579.35
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
100	Solde au 01.01.2024	2 830 434.31
100	Solde au 31.12.2024	3 042 013.66
Variation des liquidités		211 579.35

ASSURANCES

En relation avec notre courtier, nous sommes toujours vigilants quant à la couverture optimale et maîtrisée des biens de la commune. Pour exemple, une extension est prévue pour la nouvelle source d'eau potable de La Grande-Planche et les captages qui vont être effectués. Une visite des bâtiments appartenant à la commune a été faite afin d'actualiser les valeurs d'assurances et ne pas avoir de désagréables surprises en cas de dommages.

Bien heureusement, nous ne sollicitons que très rarement les services des assurances contractées.

ÉCOLES

Cercle scolaire de Treyvaux

L'école de Treyvaux compte tous les degrés allant de la 1H à la 8H. De ce fait, l'école de Treyvaux représente un cercle scolaire sur un même site mais dans 2 bâtiments séparés. A la rentrée d'août 2024 l'école comptait 178 élèves répartis dans 9 classes.

Le corps enseignant se composant de 21 personnes est dirigé par une directrice d'école, Madame Joëlle Quartenoud. Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, les solutions intégratives sont privilégiées. Ainsi, avec une aide ciblée et personnalisée, chaque enfant a la possibilité de suivre sa scolarité dans l'école de son village.

Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide pédagogicothérapeutique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Le ou la thérapeute collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents. Pour l'école de Treyvaux, les suivis de logopédie et de psychologie sont assurés sur le site de l'école, les séances de psychomotricité ont lieu à Farvagny. Une travailleuse sociale en milieu scolaire a été engagée par le SEnOF pour l'école de Treyvaux, comme dans chaque école du canton.

Les enfants du cycle 1 jusqu'en 4H sont partis en camp vert à Charmey en juillet 2024. Je remercie au passage les accompagnants bénévoles qui permettent à ces enfants de vivre des moments inoubliables.

Je remercie également le corps enseignant, la directrice d'établissement et les membres du Conseil des parents pour la très bonne collaboration tout au long de l'année.

Le calendrier scolaire de l'année 2024-2025 se compose comme suit :

jours de congé

2024		Août August	
Lu	Mo	5	12 19 26
Ma	Di	6	13 20 27
Me	Mi	7	14 21 28
Je	Do	1	8 15 22 29
Ve	Fr	2	9 16 23 30

2024		Septembre September	
Lu	Mo	2	9 16 23 30
Ma	Di	3	10 17 24
Me	Mi	4	11 18 25
Je	Do	5	12 19 26
Ve	Fr	6	13 20 27

2024		Octobre Oktober	
Lu	Mo	7	14 21 28
Ma	Di	1	8 15 22 29
Me	Mi	2	9 16 23 30
Je	Do	3	10 17 24 31
Ve	Fr	4	11 18 25

2024		Novembre November	
Lu	Mo	4	11 18 25
Ma	Di	5	12 19 26
Me	Mi	6	13 20 27
Je	Do	7	14 21 28
Ve	Fr	1	8 15 22 29

2024		Décembre Dezember	
Lu	Mo	2	9 16 23 30
Ma	Di	3	10 17 24 31
Me	Mi	4	11 18 25
Je	Do	5	12 19 26
Ve	Fr	6	13 20 27

2025		Janvier Januar	
Lu	Mo	6	13 20 27
Ma	Di	7	14 21 28
Me	Mi	1	8 15 22 29
Je	Do	2	9 16 23 30
Ve	Fr	3	10 17 24 31

2025		Février Februar	
Lu	Mo	3	10 17 24
Ma	Di	4	11 18 25
Me	Mi	5	12 19 26
Je	Do	6	13 20 27
Ve	Fr	7	14 21 28

2025		Mars März	
Lu	Mo	3	10 17 24 31
Ma	Di	4	11 18 25
Me	Mi	5	12 19 26
Je	Do	6	13 20 27
Ve	Fr	7	14 21 28

2025		Avril April	
Lu	Mo	7	14 21 28
Ma	Di	1	8 15 22 29
Me	Mi	2	9 16 23 30
Je	Do	3	10 17 24
Ve	Fr	4	11 18 25

2025		Mai Mai	
Lu	Mo	5	12 19 26
Ma	Di	6	13 20 27
Me	Mi	7	14 21 28
Je	Do	1	8 15 22 29
Ve	Fr	2	9 16 23 30

2025		Juin Juni	
Lu	Mo	2	9 16 23 30
Ma	Di	3	10 17 24
Me	Mi	4	11 18 25
Je	Do	5	12 19 26
Ve	Fr	6	13 20 27

2025		Juillet Juli	
Lu	Mo	7	14 21 28
Ma	Di	1	8 15 22 29
Me	Mi	2	9 16 23 30
Je	Do	3	10 17 24 31
Ve	Fr	4	11 18 25

Accueil extrascolaire

Dans notre charmant village de Treyvaux, l'accueil extrascolaire est bien plus qu'un simple service : c'est un véritable lieu de vie où les enfants peuvent s'épanouir en dehors des heures de classe. Situé au cœur du village, entre les deux écoles, cet espace est conçu pour offrir aux enfants un environnement stimulant et sécurisant.

Chaque jour, après l'école, les enfants sont accueillis par une équipe d'animatrices passionnées et formées, qui veillent à leur bien-être et à leur épanouissement. Les activités proposées sont variées et adaptées à tous les âges : ateliers créatifs, jeux en plein air, activités sportives... L'objectif est de favoriser la socialisation, la créativité et le développement personnel des enfants tout en leur permettant de s'amuser.

L'accueil extrascolaire est également un lieu d'échanges et de partage, où les enfants apprennent à respecter les autres et à travailler en équipe.

En résumé, l'accueil extrascolaire de notre village est un véritable atout pour les familles. Il contribue à créer un lien social et à offrir aux enfants des souvenirs inoubliables, tout en les préparant à devenir des personnes responsables et engagées.

A la fin 2024, l'accueil extrascolaire a connu la fréquentation suivante :
Lundi : 24 enfants inscrits en régulier (+ 3 en irréguliers 1 semaine sur 2)
Mardi : 21 enfants inscrits en régulier (+ 4 inscrits en irréguliers)
Mercredi : l'accueil extrascolaire est fermé car pas de demande de fréquentation
Jeudi : 18 enfants inscrits en régulier
Vendredi : 25 enfants inscrits en régulier (+ 2 inscrits en irréguliers)
Nous avons 23 inscriptions irrégulières + 41 inscriptions fixes soit 64 inscriptions sur la semaine.

Bibliothèque

Un nouveau visage vous accueille lors de l'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque scolaire de Treyvaux. Madame Aline Kolly, habitante d'Essert, a décidé de relever ce défi dès la rentrée scolaire 2024. Elle vous accueille le

mercredi de 15h00 à 17h30 durant les périodes scolaires.

Les abonnements sont utilisables à Treyvaux et à la bibliothèque régionale de Marly. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par année pour un enfant.

CULTURE, SPORT, LOISIRS

Sociétés locales

Voici quelques temps forts de nos sociétés du village.

Lors des Girons de la Sarine, la Société de musique remporta le prix Jean-Marie Barras. Leurs deux concerts de Pâques et de fin d'année ont eu un franc succès.

Le Chœur mixte paroissial et Lè Tsêrdziniolè se sont rendus à la fête cantonale de chant Tutticanti à Wünnewil.

Le week-end de la Pentecôte a eu lieu le tournoi des 48h de l'unihockey.

La fête nationale du 1^{er} août a été organisée par le Chœur mixte et La Boule sympa.

C'est par un samedi d'août ensoleillé, que la Société de jeunesse nous emmena dans leur balade gourmande à travers tout le village.

En janvier et en septembre le Ski-club a peuplé les pentes de La Berra avec la course et la balade nocturne et l'UMB (Ultra Montée de La Berra). Il a également organisé une étape de la course à pied du Groupe E Tour à Treyvaux.

La raclée des Tsêrdziniolè nous a mis l'eau à la bouche. Et le 23 décembre, ils ont animé l'église avec le concert de Noël.

La troupe Le Kokalane nous a présenté sa pièce « Les dimanches de Monsieur Riley ».

La FSG La Combert nous a emmenés dans un monde féérique d’Alice au Pays des merveilles, lors de leur soirée de gym à La Roche.

En décembre, le Chœur mixte paroissial s’est rendu à Bonnefontaine où se sont déroulées les Céciliennes avec un magnifique spectacle intitulé « Plume d’Ange ».

Culture

La loi cantonale sur le tourisme révisée est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Les tâches attribuées aux régions en matière de promotion touristique ont, dans ce contexte, été étendues et précisées. De même, la loi prévoit désormais l’obligation pour les communes de collaborer à l’accomplissement de cette tâche, *a minima* à l’échelle d’un district. Les communes de la Sarine ont choisi de confier cette tâche à l’ARS.

Sur la base de cette nouvelle loi cantonale, l’Agglomération de Fribourg a dénoncé le contrat de prestations qui l’unissait depuis 2009 à Fribourg Tourisme et Région (FTR), structure dont elle assurait et assure encore une grande partie du financement jusqu’au 31 décembre 2024.

Au sein de l’ARS, différentes démarches ont été menées pour préparer une reprise de la tâche de promotion touristique :

- Inventaire des infrastructures existantes en 2023 et 2024,
- Définition d’une stratégie touristique régionale en 2023 et 2024,
- Conclusion, sous réserve de la validation du budget correspondant, d’un contrat de prestations avec un mandataire externe en 2024,
- Séance de présentation et d’information aux communes à l’automne 2024.

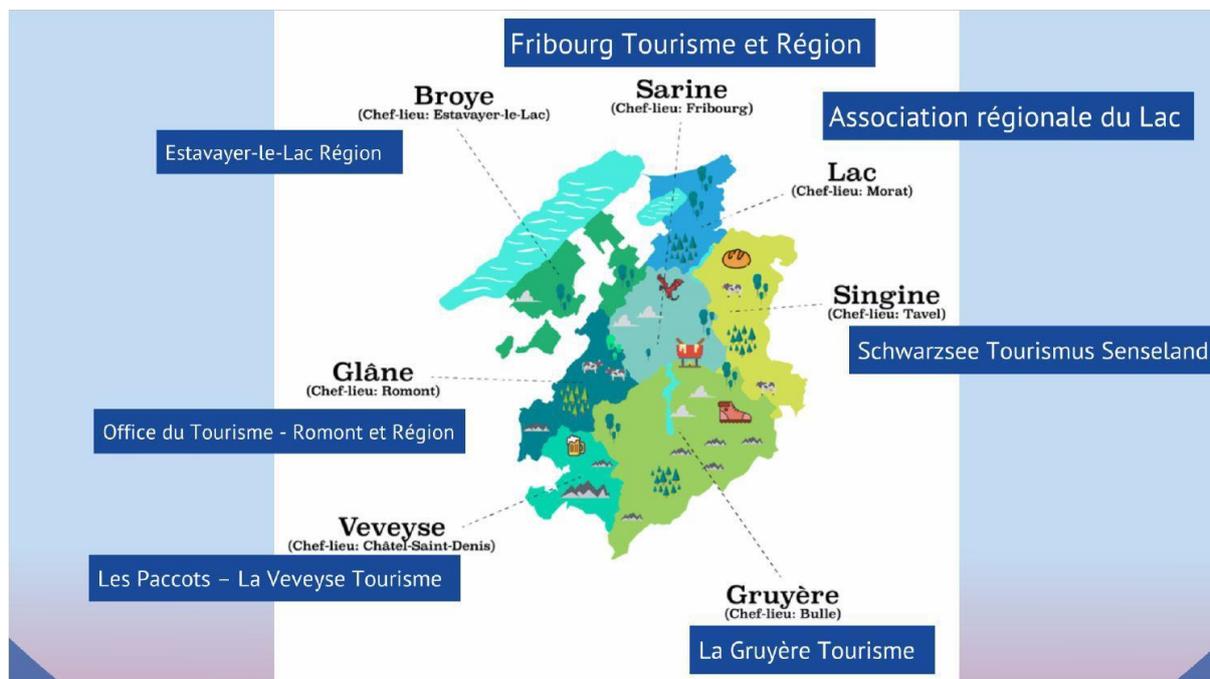
L’objectif de ces différentes démarches est une reprise complète de cette tâche par l’ARS au 1er janvier 2025. A compter de cette date, l’ARS veillera également au développement de nouvelles infrastructures touristiques dans l’ensemble de la région, sur la base de la stratégie touristique régionale développée.

En s’appuyant sur les synergies entre différents secteurs, notamment celui des sports à l’approche du Championnat du monde de hockey-sur-glace, cette stratégie prévoit déjà plusieurs projets d’envergure pour la période 2025-2029. Parmi eux, les « Chemins de la Sarine » se distingue comme l’un des projets phares, et proposera un itinéraire pédestre continu de Rossens à Grandfey tout en offrant des expériences et des attractions immersives et ludiques aux promeneurs tout au long du parcours.

En reprenant la tâche de la promotion touristique régionale, actuellement traitée au niveau des dix communes de l’Agglomération de Fribourg, l’ARS entend jouer un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre de cette stratégie. Elle aura notamment pour tâche de superviser et de soutenir les diverses parties prenantes impliquées dans les projets, de s’assurer de la création de synergies harmonieuses avec les communes, et de participer au financement et au développement d’infrastructures ou de produits touristiques régionaux dans le cadre de sa nouvelle politique régionale

(NPR). Pour l'appuyer dans le domaine de l'accueil et du marketing de la destination, l'ARS entend en outre mandater Fribourg Tourisme et Région sur la base d'un contrat de prestations.

Organisations Touristiques Régionales 7 régions :



BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ENTRETIEN

Bâtiments communaux

La rénovation de la buvette de l'UST est terminée. Quelques travaux supplémentaires au budget ont été réalisés afin de pouvoir louer cet établissement convenablement. Pour ce faire, il vous suffit de vous renseigner à l'administration communale.



Ainsi que la cuisine de la buvette du stand tir des Ecorcheventres. Pour la location, adressez-vous à la Société de tir « Les Mousquetaires ».



Les sanitaires des douches de la halle de gym ont été remplacés. Les robinetteries sont plus adaptées pour les élèves, notamment les plus jeunes.



Conciergerie

Après avoir œuvré comme concierge dans nos établissements scolaires et publics durant 7 années, Monsieur Jean-Pierre Bazzo a pris sa retraite anticipée le 31 mai 2024. Je le remercie pour tout son travail, toujours impeccable, tout au long de son mandat. Sa remplaçante nous est connue, c'est une citoyenne de notre village. Il s'agit de Madame Rosalyne Clément. Je lui souhaite la bienvenue.

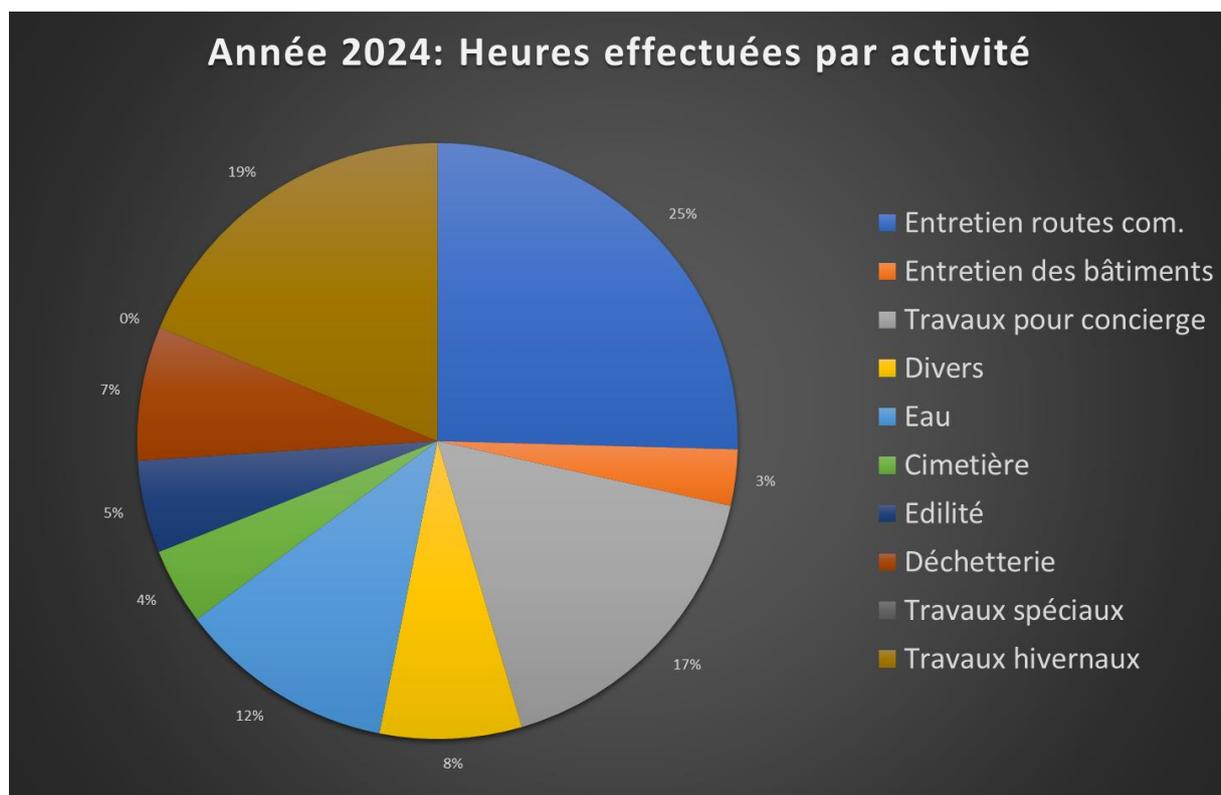
ÉDILITÉ ET ROUTES

Edilité

Les tâches effectuées en 2024 :

- Entretien des routes et des chemins communaux
- Entretien des marquages et signalisations
- Entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- Service hivernal
- Entretien des fontaines communales
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des espaces verts et des bordures de routes
- Entretien des bancs publics
- Gestion et entretien du cimetière

Nous souhaitons prendre un moment pour exprimer notre gratitude envers Messieurs Michel Waeber et Nicolas Gremaud du service édilitaire. Leur travail et leur disponibilité ont été essentiels pour assurer le bon fonctionnement de nos services. Nous apprécions leur dévouement et leur engagement envers notre commune.



CIMETIÈRE

L'aménagement du cimetière comprend des espaces fleuris, l'ajout d'arbres et l'installation d'un banc pour le repos des visiteurs. Cet aménagement vise à créer un environnement paisible et accueillant, propice à la réflexion et au recueillement.



11 personnes de la commune sont décédées en 2024.

Inventaire du cimetière

Lieux de sépultures	Personnes
Columbarium	38
Inhumation	62
Jardin du souvenir	54
Tombes cinéraires	89
Total	216

GESTION DES DÉCHETS

Taxe de base annuelle :

1 personne = CHF 65.-

2 personnes = CHF 130.-

Dès 3 personnes = CHF 150.-

Taxe au poids :

CHF 0.60/kilo

Déchets évacués en 2024 : 512 tonnes, dont 127 tonnes d'ordures ménagères et 79 tonnes de papier.

CHIENS

L'impôt sur les chiens est de CHF 50.-/chien/an.

En 2024, des impôts ont été encaissés pour 127 chiens soit un montant total de CHF 6'350.-.

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument annuel perçu par le canton, actuellement de CHF 100.-/chien, qui est facturé séparément.

On trouve le plan de situation des 15 poubelles à crottes de chiens de notre village sur le site internet de la Commune.

FORÊTS

La Commune de Treyvaux est recouverte de forêts sur 175 hectares s'étendant du bord de la Petite Sarine au sommet du Cousimbert. Ces forêts sont gérées par Forêts-Sarine ; notre secteur no 3 est sous la responsabilité de Cédric Horner.

La Commune de Treyvaux est également membre du Syndicat à buts multiples Flancs du Cousimbert (SBM). Les projets AMIZOM (amélioration intégrale en zone de montagne) sont subventionnés par la Confédération. Depuis 2020, seuls les routes et les endiguements font encore partie d'AMIZOM car la gestion des forêts a été reprise par Forêts-Sarine.

Plan de gestion de la Petite-Sarine

Le Conseil communal a décidé, fin 2023, de ne plus faire partie du projet du Plan de gestion de la Petite-Sarine. En effet, la Commune a participé à ce plan durant les 10 dernières années. Ce plan de gestion a pour but le maintien et la valorisation des rives de la Petite Sarine, comme l'entretien régulier, la mise en place de structures d'accueil, la pose de tableaux informatifs, etc... Le territoire communal de Treyvaux qui touche les bords de la Petite Sarine a été mis entièrement en zone de réserve naturelle en 2012, pour une durée de 50 ans. De ce fait, il n'est pas possible d'y aménager quoique ce soit, ni d'organiser des coupes de bois ou autres. Le choix de se retirer de cette entente intercommunale s'explique donc par ce fait.

AGRICULTURE

Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire treyvalien reste stable avec 27 domaines pour une surface agricole utile totale d'environ 726 hectares.

Le préposé à l'agriculture, M. Quentin Brodard, s'occupe de vérifier le recensement annuel ; il est à disposition des professionnels pour toutes questions ou renseignements. Il fait aussi le lien entre le Service de l'Agriculture (SAgri) et les exploitants.

DICASTÈRE DES EAUX

Eau potable

Activité concernant le puits de la Grande-Planche durant l'année 2024.

Fin des phases préparatoires pour les puits de la Grande-Planche.

Préparation de la mise à l'enquête et mise en soumission.

Discussions avec les propriétaires concernés par le passage de la conduite de liaison.

Séance d'information à la population le 28 novembre avec le concours de Monsieur Jordan du bureau HydroSol à Bulle et Mme Ribi du bureau Ribi SA à Fribourg. Environ une centaine de citoyens y participent

L'assemblée communale du 12 décembre 2024 accepte l'investissement pour deux puits avec pompage à La Grande-Planche et une conduite de liaison jusqu'au quartier du Marais ainsi qu'une station de pompage intermédiaire sur le parcours pour un budget de 3'154'000 francs.

Fuites sur le réseau de distribution d'eau potable

Plusieurs fuites conséquentes sont survenues durant l'année avec beaucoup de frais engagés. Pour un montant global de plus de 130'000 francs. Frais de réparations et de remise en état du terrain ou des aménagements lésés. Nous étudions les causes et cherchons activement des solutions aux problèmes de surpression dans divers secteurs.

Endiguements

Curage du bassin de rétention du Pratzey.

Nous avons procédé au curage du bassin de rétention du Pratzey, suite à plusieurs périodes pluvieuses. 562 m³ de matériaux seront retirés du bassin par l'entreprise Gachoud Paysage SA.

Travaux de curage : 41'400 frs subventionnés à 67 %

CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

En 2024 la commune a reçu, via FRIAC (l'application de gestion des demandes de permis de construire), neuf demandes de permis de construire en procédures ordinaires, c'est-à-dire soumis à l'enquête publique. Pour le traitement de ces dossiers, la commission d'aménagement s'est réunie à six reprises pour contrôler et préavis ces demandes durant le délai d'enquête de 14 jours. Ensuite, le Conseil communal les préavis à son tour et les transmet aux différents services concernés de l'Etat, qui les feront suivre à la préfecture pour la délivrance du permis.

Dans le détail, ces enquêtes concernaient six dossiers en zones à bâtir, dont trois en zones résidentielles, un en zone village à l'intérieur du périmètre des sites construits protégés, un en zone de maintien et un en zone d'intérêt général. Deux autres dossiers concernaient la zone agricole, et le dernier venant d'une commune voisine, le préavis communal étant demandé, à cause de la proximité de l'ouvrage. A préciser que les dossiers de construction en zone agricole – en zone de maintien – en zone d'intérêt général et à l'intérieur du périmètre des sites construits protégés sont soumis à enquête préalable, comme le prévoit notre RCU (règlement communal d'urbanisme).

En 2024, treize visites ont été organisées pour délivrer un permis d'occuper provisoire ou définitif que ce soit pour des villas individuelles ou pour des locatifs. Le respect des plans mis à l'enquête et la sécurité sont contrôlés. Le permis peut être délivré de façon provisoire si les travaux intérieurs et extérieurs sont suffisamment avancés pour sauvegarder la sécurité et la santé des habitants et si les équipements nécessaires sont réalisés. Le permis définitif interviendra seulement lorsque tous les aménagements extérieurs seront terminés. Dès 2025, les abris de protection civile seront également contrôlés par la commune suite à la réorganisation du SPPAM (service de la protection de la population et des affaires militaires).

Les demandes de permis de construire en procédure simplifiée, c'est-à-dire en enquête restreinte (changement de chauffage, cabanon de jardin, couvert à voiture, ravalement de façades etc...) sont traitées par le Conseil communal et d'éventuels préavis de Services de l'Etat. En 2024, le Conseil communal a délivré 19 permis de construire de ce genre de procédure.

La transition énergétique est l'affaire de tous. La production d'électricité issue du photovoltaïque est toujours plus importante, mais peine à se concrétiser. Dans notre commune, après le record de 2023 et ses 2600 m² de panneaux, ce sont dix nouvelles installations qui ont été réalisées en 2024 principalement en toiture, pour environ 650 m². A signaler également dans la transition énergétique, le changement de trois installations de chauffage à mazout par des pompes à chaleur air-eau.

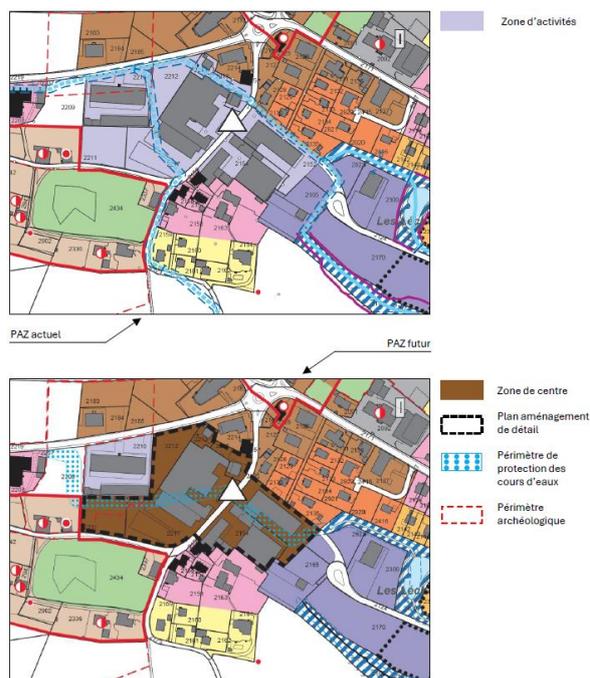
A l'assemblée communale du 14 décembre 2023, le Conseil communal a donné une information aux citoyennes et citoyens concernant le secteur de l'usine Favorol-Papaux. En collaboration avec la Banque cantonale de Fribourg (propriétaire foncier) et le bureau HRS (prestataire immobilier), le Conseil communal a pu transmettre les informations suivantes. Nous allons entreprendre une révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD). Le programme est ambitieux, une requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village est indispensable. Il y aura une nouvelle affectation résidentielle, avec la construction de petits collectifs et maisons individuelles groupées pour les familles et les plus petits ménages, le maintien de l'activité des entreprises existantes, un aménagement paysager avec une promenade accompagnant la renaturation du cours d'eau.

A la fin de l'année 2024, la commission d'aménagement a pris connaissance d'un projet de dossier sur l'avancement des travaux concernant la révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD)

Evolutions PAL

a. Plan d'affectation des zones (PAZ)

- Affectation du site en « zone de centre (ZC) »
- Report du périmètre à PAD obligatoire « Pra d'Avau »
- Définition d'un « *périmètre de protection des cours d'eau* » en anticipation de la remise à ciel ouvert du cours d'eau à ciel ouvert sur et à proximité du site :
 - Renvoi à des prescriptions qui **garantissent une emprise spatiale** réservée au futur cours d'eau à ciel ouvert.
 - Ces prescriptions se superposent à la zone à bâtir « zone de centre (ZC) »
- Mise à jour de l'emprise du périmètre archéologique « Au Village » sur les parcelles 2211 et 2217



Parti urbanistique

Découpage parcellaire

Valorisation du foncier	Secteurs PAD	Parcelles	Nouvelles parcelles
74 logements collectifs			
32 collectifs	A3	2152	à cadastrer
42 collectifs	A2	2217-2213-2216	à cadastrer
Bâtiment artisanal existant	A1	2212	2212
31 ind groupés			
12 maisons ind. Groupées	B1	2211-2217	à cadastrer
6 maisons ind. Groupées	B2	2217	à cadastrer
13 maisons ind. Groupées	B3	2214	à cadastrer
Maison existante individuelle	B4	2213	à cadastrer
CAD	C	2154	

A retenir :

- Découpage parcellaire à effectuer sauf parcelle 2212 bâtiment conservé
- Environ 105 logements dont 74 collectifs et 31 individuels groupés
- Emprise au sol maximale 63%/selon emprise lots
- Emprise au sol max 32% selon périmètre PAD

Tableau des surfaces

Valorisation du foncier	Secteurs PAD	Superficie du lot	Emprise au sol max %	Emprise sol max m2	Hauteur maximale	SP
74 logements collectifs						
32 collectifs	A3	1 299	87%	1 130	14,50	4 500,00
42 collectifs	A2	2 048	75%	1 536	14,50	10 200,00
Bâtiment artisanal existant	A1	1 579	75%	1 184	9,50	2 300,00
31 ind groupés						
12 maisons ind. Groupées	B1	2 161	50%	1 081	9,50	2 500,00
6 maisons ind. Groupées	B2	782	70%	547	9,50	1 250,00
13 maisons ind. Groupées	B3	2 379	50%	1 190	9,50	2 800,00
Maison existante individuelle	B4	349	30%	105	7,50	349,00
CAD	C	152	100%	152	14,50	456,00
Total		10 749	63%	6 924		24 355,00



SERVICE DU FEU

Réseau Santé Sarine – Bataillon Sarine

2^{ème} rapport de la Direction Secours du Réseau Santé de la Sarine

Ce 2^{ème} rapport de la Direction Secours du RSS, réunissait pour la première fois toutes les entités de la direction, soit le Bataillon Sarine et le Service des Ambulances de la Sarine.

Après les salutations d'usage, le Directeur Secours, Daniel Maillard, a présenté la direction ainsi que le regroupement du Service Ambulances de la Sarine (SAS) et du Bataillon Sarine. Ce rapprochement, intervenu après deux années d'adaptation suivant le déménagement de fin 2024, constitue une avancée majeure. Réunir ces entités sous un même toit a été un véritable défi.

Monsieur Jacques Pollet, Directeur général du RSS, a ensuite détaillé le projet d'aménagement visant à renforcer cette synergie, notamment avec l'intégration du bâtiment BatPol. Cette mutualisation des forces permet d'améliorer l'efficacité des interventions tout en facilitant l'adaptation et la formation des équipes.

Il a également tenu à souligner et à remercier le travail souvent invisible de ces professionnels. Cette nouvelle ère de collaboration nous rend collectivement plus forts pour mieux servir la population et répondre aux objectifs stratégiques du RSS.

Le Commandant du Bataillon, Pascal Zwahlen, est revenu sur les deux dernières années et a réaffirmé son engagement en faveur de la formation continue, garantissant ainsi des interventions en toute sécurité. Grâce aux investissements du RSS et de l'ECAB, les sapeurs-pompiers disposent des moyens nécessaires pour remplir leur mission au service de la population. Il a également insisté sur l'importance de la reconnaissance du Bataillon : ensemble, nous sommes plus forts, et cette unité demeure notre atout majeur. L'objectif est clair : faire évoluer le Bataillon Sarine pour l'avenir.

L'évolution du Bataillon Sarine est en marche, avec pour objectif d'optimiser son fonctionnement et de renforcer son efficacité. Didier Carrard, Directeur adjoint de l'ECAB, se réjouit des performances rapides de cette nouvelle organisation. L'accent est mis sur la formation, la mise à disposition de véhicules et d'équipements pour les sapeurs-pompiers fribourgeois. Concernant les casernes, le délai de subventionnement a été prolongé, et le projet « Casernes Vision 2030 » devrait permettre de prendre du recul sur ces décisions importantes d'implémentation des casernes, tout en prenant en compte les contraintes et incertitudes existantes. Le centre de formation de Châtillon et le Bataillon Sarine, contribuent activement et constructivement à la formation des sapeurs-pompiers du canton et cela est d'une grande plus-value.

Cédric Jeanneret, chef du service SAS, revient sur le succès du déménagement. En 2024, la formation continue a représenté 51,6 heures par ambulancier, intégrant des méthodes innovantes telles que l'elearning et un escape game organisé avec la participation de la police cantonale. Par ailleurs, 725 heures ont été consacrées aux événements tels que les matchs de Fribourg Gottéron, le tour de Romandie ou encore St-Nicolas et la course Morat-Fribourg.

Le 23 mai 2024, le service a participé au congrès suisse de médecine d'urgence. L'accueil de 67 stagiaires en 2024 témoigne de l'engagement du service à former la relève et à garantir une prestation de qualité.

Enfin, Madame la Préfète Lise-Marie Graden, Présidente du comité de direction du RSS, exprime son souhait d'une période de stabilisation après ces nombreux changements, afin que chacun puisse prendre ses repères. Elle souligne l'importance de prendre le temps nécessaire pour faire les bons choix et remercie les équipes pour leur engagement quotidien, essentiel à la confiance de la population.

Le Bataillon Sarine (BS) en chiffres en 2024

Le bataillon compte 623 intervenant.es (553 hommes, 70 femmes)

Le bataillon a effectué 568 missions : 173 principales et 395 subsidiaires

6'784 heures de travail ont été réalisés en intervention

26'587 heures de formation ont été suivies par les membres du bataillon et ces derniers ont en plus participé 697 jours de cours cantonaux et fédéraux

AFFAIRES SOCIALES

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement des discussions et débats autour du thème de la nouvelle loi sur l'aide sociale, qui entrera en vigueur en 2026.

Il s'agira de créer une nouvelle manière de travailler et de collaborer pour les professionnel.les, et d'une perspective de possibilités supplémentaires pour celles et ceux qui sont soutenus financièrement par l'aide sociale.

Service social de la Haute-Sarine - 2024 en chiffres

Durant l'année 2024, le personnel du SSHS (Service Social Haute-Sarine) et les membres de la Commission sociale œuvrant pour l'entente intercommunale de la Haute-Sarine ont traité 86 dossiers répartis comme suit :

57 nouvelles situations se sont annoncées au SSHS :

- 25 demandes ont abouti à une aide financière
- 23 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation
- 9 demandes ont été classées sans suite.

29 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis :

- 21 dossiers pour une aide matérielle
- 8 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

Le nombre de dossiers suivis et traités par le Service social de la Haute-Sarine a légèrement augmenté en 2024, notamment dans les situations où les revenus d'un emploi souvent précaire ne suffisaient pas à couvrir les besoins de base. Il a également été observé une tendance à attendre avant de s'adresser au service social, pensant que la situation notamment d'emploi allait s'améliorer. Cette attente conduit souvent à des arriérés de paiements du loyer et de la caisse-maladie qui s'avèrent compliqués à redresser.

Au total, l'aide financière pour 2024, moins les différents remboursements, se monte à Fr. 9'132.50.

Quelles causes conduisent les personnes à s'adresser au Service social ?

Le Service social de la Haute-Sarine a suivi au total durant l'année 2024 : 46 situations d'aide matérielle.

Fin de droit, chômage	5 situations
Maladies, accidents, hospitalisations	5 situations
AVS, AI, PC	5 situations
Chômage, avance sur chômage	6 situations
Famille monoparentale	1 situation
Revenus insuffisants	21 situations
Toxicomanie, alcoolisme	3 situations

Demandes de remboursement

Une procédure de remboursement est en cours tout au long de l'année.

Ainsi, en 2024, le SSHS a suivi 65 dossiers de demandes de remboursement :

- 3 personnes ont remboursé entièrement leur dette
- 36 personnes remboursent régulièrement leur dette mensuellement
- 10 dossiers sont en suspens et attendent d'être relancés, leur situation financière ne s'étant pas améliorée depuis le versement de la dernière aide sociale
- 14 dossiers ne sont pas en mesure de rembourser
- 2 personnes n'ont donné aucune suite à nos courriers
- 0 réquisition de poursuites engagées

La somme totale des remboursements privés perçus durant l'année 2024 s'élève à plus de Fr. 25'160.00.

CRÈCHES

Crèche Capucine - Résumé des activités de l'Association

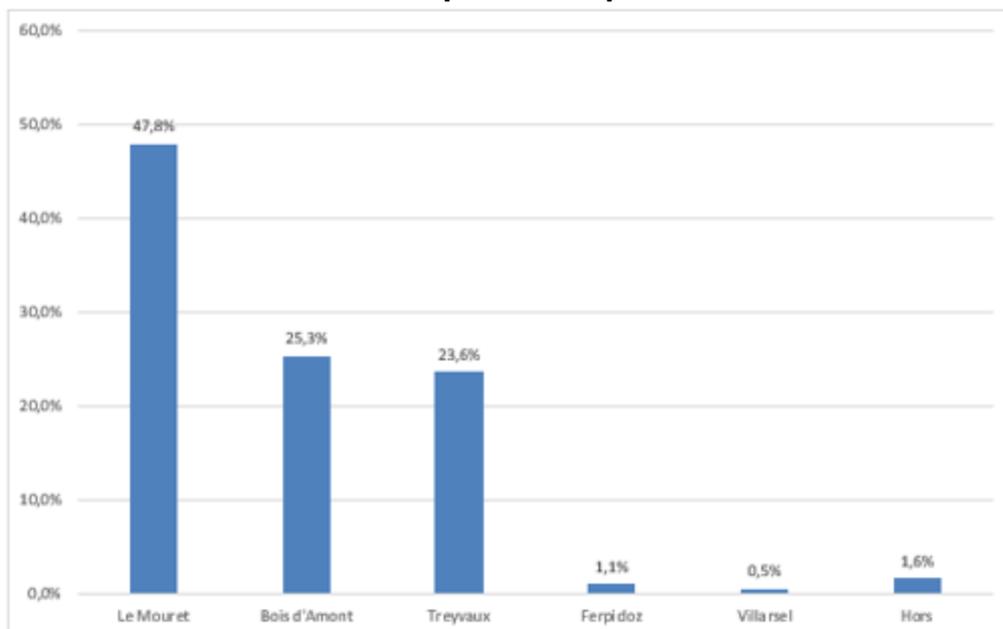
- Fin de la formation de directrice à la HES-ARC
- Nouveau règlement d'accueil préscolaire de la crèche Capucine
- Rabais fratrie mis en place pour toutes les familles
- Engagement d'une remplaçante fixe à 50% annuel
- Aménagement de la place de jeu du site de Treyvaux
- Nouvelle identité visuelle
- Formations suivies par l'équipe éducatives
- FEE
 - Les projets par le thème
 - Ergonomie et posture au travail
 - Le soutien gestuel
 - Les troubles alimentaires et de l'oralité

Personnel au 31.12.2024

Direction	Responsable pédagogique	75 %
	Responsable administratif	30 %
Educatrices	8 Educatrices	610 %
	5 Auxiliaires	220 %
Apprenties et stagiaires	4 apprenties	
	2 stagiaires	
Dame de ménage		46 %

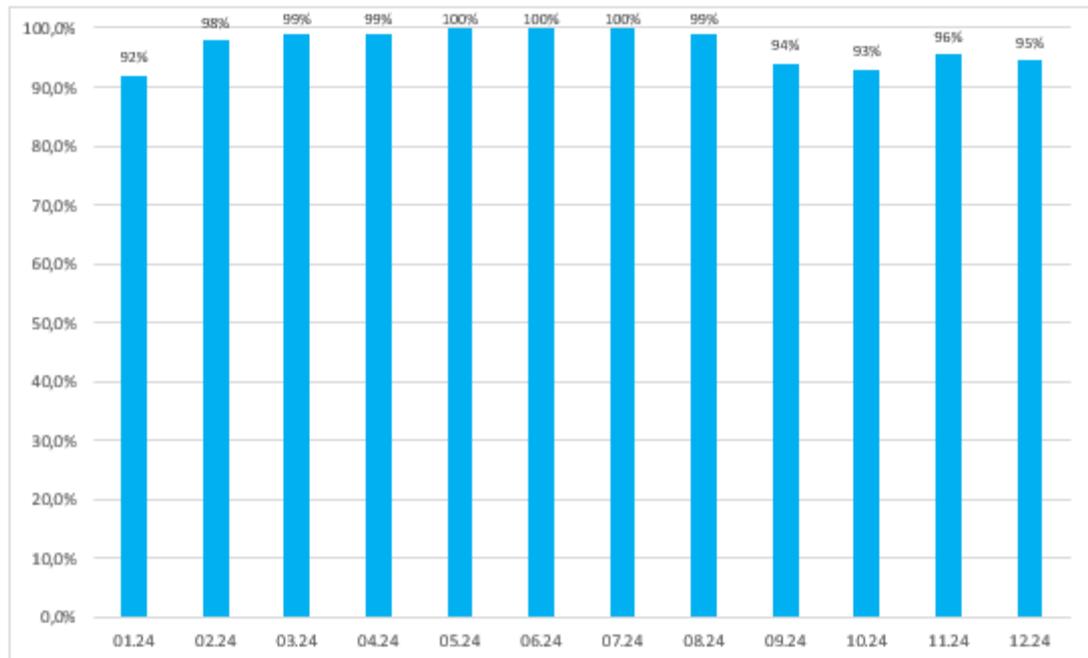


Fréquentation par commune – 2024

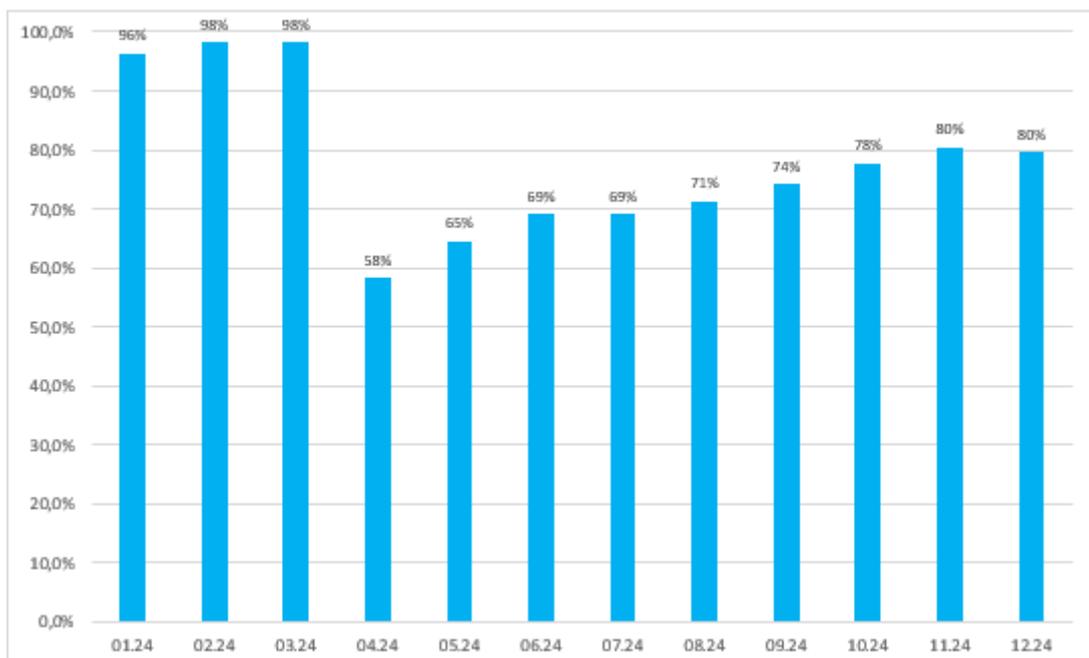




Statistiques - Taux de fréquentation Mouret



Statistiques - Taux de fréquentation Treyvaux



COMMISSIONS COMMUNALES

Commission financière

Président	Sylvain Probst
Membres	Julien Bianchi
	Jacques Biemann
	Raphaël Roulin
	Corinne Yerly

La Commission financière a les attributions suivantes :

- elle examine le plan financier et ses mises à jour
- elle examine le budget
- elle examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale
- elle examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions
- elle examine les propositions d'aliénation de biens communaux dépassant le seuil de compétence du Conseil communal
- elle examine les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts
- elle examine les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes
- elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale
- elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale

La Commission fait rapport à l'assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle financier.

En 2024, la Commission financière s'est réunie pour 3 séances.

Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie

Président	Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
Membres	François Yerly, Conseiller communal
	Matthieu Papaux
	Marc Peiry
	Alexandre Rigolet
	Yvan Roulin
	Pauline Roux

La Commission d'aménagement a les attributions suivantes :

- appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci
- veille au respect de la législation sur l'énergie conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

En 2024, la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie a été convoquée pour 6 séances.

Conseil des parents

Présidente	Sylviane Tinguely-Dousse, Conseillère communale
Vice-Président	François Kolly
Caissier	Joël Volet
Secrétaire	Philippe Andrey
Membres	Myriam Biolley
	Rachel Andrey
	Jessica Burckel
Directrice d'établissement	Joëlle Quartenoud
Représentante des enseignants	Christelle Salicio

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

En 2024, Madame Rachel Andrey a remplacé Madame Anne-Valérie Monney en qualité de membre.

Le Conseil des parents s'est réuni pour 5 séances ; il a, en plus, organisé le Carnaval, le souper de soutien des camps et la clôture scolaire.

Commission des naturalisations

Président	Vincent Guillet, Syndic
Membres	David Baeriswyl
	Sophie Peiry
	Yves Steiner
	Dominique Waeber

*La Commission des naturalisations est l'organe consultatif du Conseil communal
Elle a les attributions suivantes :*

- entendre les requérants à la naturalisation afin de s'assurer de leurs intégrations
- émettre un préavis à l'intention du Conseil communal.

En 2024, la Commission des naturalisations a été convoquée pour 1 séance.

PYRAMIDE DES AGES AU 31 DECEMBRE 2024

